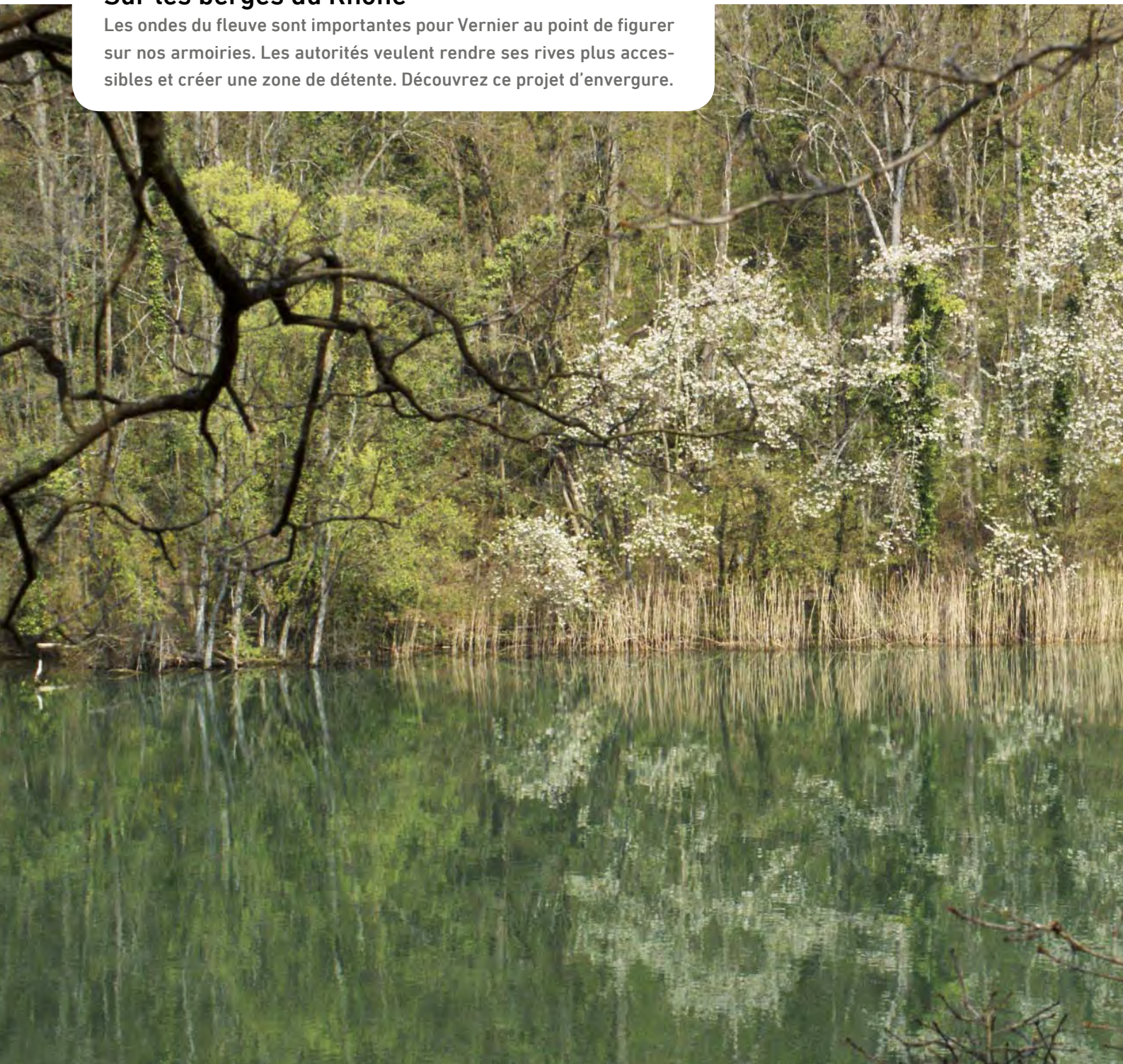


Actu Vernier

Juillet 2012

Sur les berges du Rhône

Les ondes du fleuve sont importantes pour Vernier au point de figurer sur nos armoiries. Les autorités veulent rendre ses rives plus accessibles et créer une zone de détente. Découvrez ce projet d'envergure.



Théâtre en plein air
P. 18

Prévention canicule
P. 24-25

Jeu pour adolescents
P. 28

Chères Verniolanes, Chers Verniolans,

Avec les températures estivales, nous aimons tous profiter davantage de sortir pour des promenades, des grillades ou des sports en plein air. La qualité des aménagements extérieurs pour la détente et les loisirs prend alors toute son importance et le Conseil administratif se soucie de les entretenir, développer et animer au mieux.

Depuis de nombreuses années, des investissements financiers conséquents ont été consentis à Vernier pour développer les parcs et promenades et leurs installations de jeux pour enfants. Un projet de beaucoup plus grande envergure a débuté cette année : le réaménagement des rives du Rhône. Vous pouvez découvrir les grandes lignes de cette initiative dans le thème de cette édition.

Il ne s'agit pas seulement de préparer les espaces d'accueil, il faut également contribuer à les faire vivre. Saison après saison le calendrier des événements proposés en plein air devient plus fourni. Des transats sont mis à contribution dans tous les quartiers de Vernier pour vous permettre de vous détendre avec un verre, une grillade, des jeux ou un livre. Ne manquez pas de vous rendre dans les parcs de Balxert et des Libellules ! Au mois d'août au parc Chauvet-Lullin vous trouverez des opportunités de lecture (voir p. 22) et une pièce de théâtre



Yvan Rochat, Maire, Thierry Apothéloz et Pierre Ronget.

pleine d'humour et de finesse durant quelques jours (voir p. 18).

Vernier possède de très beaux coins de nature qu'il faut préserver mais aussi ouvrir au public car ils contribuent largement à la qualité de vie de notre communauté, et nous nous y efforçons.

Profitez bien de cet été à Vernier, prenez garde aux coups de chaleur et souciez-vous du bien-être de vos voisins les plus vulnérables en cas de canicule (voir p. 24-25) ! Si vous souhaitez raconter votre été et vos aventures à Vernier, prenez contact avec le Vernier Bondy Blog et devenez reporter de votre quotidien (p. 18).

Le Conseil administratif

Edité par l'administration municipale

Comité de rédaction :
Yvan Rochat
Jean-Claude Stevan
Alessandra Roversi
Valérie Walther-Palli

Contact :
infocom@vernier.ch

Mairie de Vernier
CP 520 - 1214 Vernier
T. 022 306 06 06
F. 022 306 06 60

Horaires d'ouverture
9h - 12h et 14h - 17h
www.vernier.ch

Prochain numéro :
Sports et loisirs pour les jeunes verniolans
Délai rédactionnel : 27 juillet 2012
Parution : 22 août 2012

Archives :
www.vernier.ch/magazine
Journal tiré à 17'200 exemplaires
11 fois par année.

La rédaction décline toute responsabilité envers le contenu des articles et des illustrations dont elle n'est pas l'auteur.

Imprimé par ATAR Roto Presse SA sur papier couché mat 115 g
Maquette : Agence Hémisphère

La nature au cœur de la ville

Avec un ambitieux projet d'aménagement des rives du Rhône, la Ville de Vernier prouve, une fois encore, que les a priori qui en font une commune à la seule vocation industrielle sont infondés.



© www.ijkphoto.ch

Cet été, profitez de découvrir les balades au bord du Rhône qui seront encore améliorées ces prochaines années.

Vernier a beau être une localité fortement urbanisée, près d'un tiers de sa superficie se compose d'espaces verts. Parmi les nombreuses zones de nature du territoire, le Bois de la Grille constitue un endroit privilégié. Un véritable trésor de biodiversité constitué de 10 hectares de forêt et de prairies sèches. Classé réserve naturelle il y a deux ans, ce site est souvent considéré comme le poumon de verdure de la commune. Une richesse paysagère que la municipalité, propriétaire du lieu depuis 2000, entend bien valoriser. C'est la raison pour laquelle elle travaille sur un vaste projet d'aménagement du territoire de la région. L'objectif? Créer des sentiers pédestres le long du Rhône, de même qu'un espace de détente sur la parcelle dite « Au Moulin », située à l'intersection entre le bas du Bois de la Grille, le Bois des Frères et la berge du fleuve. Le tout s'inscrit dans un concept global visant, d'une part, à protéger la faune et la flore, d'autre part, à offrir à la population un lieu pour les loisirs de proximité en pleine nature.

Promenons-nous le long du Rhône... « Près de la moitié des Verniolans sont domiciliés à moins de quinze mi-

nutes à pied des rives du Rhône », relève Jean-Marc Beffa, responsable du service des espaces verts de Vernier. La beauté du paysage et la variété des biotopes en font un lieu de balade idéal. Le Conseil municipal a donc voté un budget de CHF 432'000.- destiné à l'aménagement de cheminements piétonniers au bord du cours d'eau. Il s'agit non seulement d'établir un parcours pour les promeneurs, mais aussi de relier la future zone de détente « Au Moulin », située au bas du Bois de la Grille. Le but est de réaliser un sentier continu allant de la passerelle du Lignon au lieu-dit « Au Moulin » (tronçon amont), puis de celui-ci jusqu'à l'usine Givaudan et la passerelle de Chèvres (tronçon aval).

Si le segment amont fait partie du réseau des chemins de randonnée pédestre et est extrêmement fréquenté en raison de sa proximité avec la Cité du Lignon, certains endroits sont néanmoins fort dégradés, voire impraticables par mauvais temps. Quant au tronçon aval, il n'est constitué que d'une trace sauvage créée au fil du temps par le passage des pêcheurs et des joggeurs : « Ce chemin sera entièrement

refait, explique Jean-Marc Beffa. Etant donné qu'il se situe sur des parcelles privées, nous avons dû dialoguer avec les propriétaires afin de trouver des accords. Une barrière de bois sera construite, pour éviter que le public ne s'engage sur les terrains des particuliers. » Concernant le premier tronçon, les travaux prévoient une légère modification du tracé, de même que l'encaissement de la chaussée. Et selon la demande de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du Canton de Genève, les deux cheminements seront recouverts de plaquettes de bois.

La réfection de ces deux trajectoires permettra de faire des balades en boucle, puisque sur la berge gauche du Rhône – la presqu'île de Loëx, dans la commune de Bernex –, un sentier est déjà existant. « Le début des travaux est prévu pour cet automne, mentionne le responsable du service des espaces verts. Ils seront réalisés en collaboration avec la protection civile de Vernier. Je trouve fondamental de réunir un maximum d'intervenants dans ce projet, afin que tous prennent conscience du capital vert conséquent de notre commune. »

Du plaisir tout à loisir | Située entre le bas du Bois de la Grille et la rive du Rhône, la parcelle dite « Au Moulin » fait partie depuis longtemps du patrimoine communal. D'ailleurs,

Au détour du chemin des Sellières, un sentier s'engage près du débarcadère des bateaux du Rhône. Des tables de pique-nique sont à disposition d'ores et déjà au parc dit « John Branchu ».



© Serge Honthaas

on y trouve encore quelques traces d'implantation du moulin historique d'où elle tire son nom. Un secteur qui constitue un enjeu important pour la Ville de Vernier. Il s'agit, en effet, d'un des seuls espaces d'une certaine ampleur en contact direct avec le Rhône, mais aussi avec le nant de la Noire. Or, à l'heure actuelle, l'utilisation du lieu n'est pas à la mesure de son potentiel: « Cet endroit ne répond pas aux attentes des citoyens en termes d'accueil et de bien-être, souligne Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge des espaces verts. C'est pourquoi, dans notre concept global d'aménagement des berges du Rhône, un second volet est consacré à la création d'une zone de loisirs sur cette parcelle. » Contrairement à l'installation des sentiers piétonniers, celle de l'espace de détente est encore en cours d'étude et sera soumise au Conseil municipal d'ici 2013. Mais l'avant-projet, lui, est déjà plus qu'éloquent. Avec un seul mot d'ordre, le naturel: « L'idée de base est de préserver le plus possible les lieux, note Jean-Marc Beffa. Nous voulons vraiment mettre à la disposition de la population urbaine de Vernier un accès privilégié à la nature. »

Une piscine naturelle | Afin de faire du lieu-dit « Au Moulin » un vrai coin de paradis, la circulation sera interdite sur tout le périmètre. Un emplacement de parking à l'intersection entre



© Blaise Lambert / photographie aérienne

Au centre de cette vue aérienne, un aperçu de la zone qui va être réaménagée en étapes.

le Bois de la Grille et le Bois des Frères permettra aux visiteurs de s'arrêter et de poursuivre à pied. Dans la zone principale, un espace de pique-nique avec des tables, des poubelles et des barbecues sera aménagé. « L'objectif est de déplacer l'actuel coin repas situé sur le terrain appartenant aux Services Industriels de Genève (SIG), car sa proximité avec les prairies sèches a un impact défavorable sur l'écosystème du Bois de la Grille », indique Jean-Marc Beffa. Par ailleurs, il est prévu de créer un étang. En effet, à cet emplacement se trouve un canal alimenté par le trop-plein de la nappe phréatique du Canton de Genève. L'eau qui en sort est très propre et cristalline. Un rêve pour les baigneurs! Alors, plutôt que de plonger dans le Rhône, fleuve peu propice aux ablutions et relativement dangereux, les promeneurs pourront accéder à l'eau grâce à cette piscine naturelle divisée en deux parties. La première sera récréative et dédiée aux enfants, la seconde naturelle et abritant une faune et une flore spécifiques. Enfin, un ponton en bois sera construit sur la berge du Rhône et la Ville de Vernier y installera un débarcadère pour les Mouettes Genevoises.

Une guinguette à vocation sociale | Dans la troisième phase d'aménagement de l'espace de détente « Au Moulin », il est également prévu le développement d'une guinguette:

« Notre but est non seulement d'avoir une buvette agréable au bord de l'eau, mais aussi d'en faire un restaurant social, déclare le magistrat Thierry Apothéloz. Ce pourrait être un lieu de stage pour des adultes ou des jeunes en voie d'insertion, afin d'associer l'accueil du public à un programme lié à l'emploi. » Encore provisoire du fait de certains détails logistiques à régler, ce volet du concept concernerait aussi l'installation d'une terrasse ouverte, d'un terrain de pétanque et d'un parcours sportif. Mais rien n'est encore arrêté: « Nous procédons délibérément par étapes pour pouvoir offrir des installations aux résidents le plus rapidement possible », précise Jean-Marc Beffa. Et Thierry Apothéloz de conclure: « Pour les familles, l'accès à une zone de verdure est un élément fondamental. Nous avons toujours été soucieux, dans les différents quartiers, de proposer des parcs et des jeux d'enfants, mais l'aménagement des rives du Rhône est un projet d'envergure beaucoup plus important. L'investissement financier en vaut la peine, lorsque l'on offre à une population plutôt urbaine l'accès à la nature. »

Nadja Först/Commu' Comm

Divergences autour d'un soutien aux seniors

Par le biais d'une motion, le MCG souhaitait proposer deux balades par année pour les aînés. L'idée a été refusée par les autres groupes politiques qui ont précisé que cela se faisait déjà.

« La Ville de Vernier contribue largement à la vie de nos seniors en proposant de multiples outils participatifs et démocratiques afin que les habitantes et habitants de chaque quartier puissent avoir la possibilité de prendre une part active dans les décisions et projets touchant leur environnement proche. Le MCG souhaite aller plus loin en proposant un concept basé sur le besoin de décloisonnement des seniors ». Par le biais de sa motion, baptisée « Les balades heureuses de nos seniors », le MCG ambitionne que la commune s'investisse encore plus en proposant, deux fois par an, des « sorties de décloisonnement ».

Première à prendre la parole, l'élue UDC Christina Meissner n'est pas contre l'idée mais elle estime que les aînés, s'ils le souhaitent, « peuvent faire eux-mêmes la demande. » Le socialiste Martin Carnino se demande, lui, à quel jeu se livre le MCG en déposant autant de motions (huit ce soir-là) avant d'en retirer la moitié en début de séance. « Cela dit, je suis d'accord avec Mme Meissner, ajoute-t-il. La commune fait déjà beaucoup pour les seniors. Je rappelle que nous avons édité récemment un guide de 60 pages à leur intention ». Le Conseiller municipal parle encore de « clientélisme. » et de « petit manège » de la part du MCG et annonce que son parti refusera cette motion.

Structures existantes | Le PLR Sébastien Ruffieux dit que les structures organisationnelles existent déjà et imagine que ce sont aux Contrats de Quartier de s'occuper de ce type d'organisation. Ces remarques font bondir le MCG Hedi Zayani. « Je suis choqué par les paroles de Martin Carnino, s'exclame-t-il. Nous ne sommes pas aussi forts que vous et je rappelle qu'un élu sert aussi à transmettre les messages de la population! »



Rencontre « Cafés-croissants » à Châtelaine-Balexert.

L'agrarienne Christina Meissner reprend alors la parole pour préciser sa pensée. « Les personnes âgées ne sont pas séniles et, si elles le souhaitent, peuvent s'exprimer, explique-t-elle. Il y a plein de façons pour le faire. » Pour le MCG André Sotomayor, aider les aînés fait aussi partie de la mission d'un élu. « D'autant, ajoute-t-il, que tous ne sont pas branchés sur l'informatique. » « Oui, nous sommes là pour aider, admet le PLR Sébastien Ruffieux, mais avec les Contrats de Quartier. » Son collègue de parti Gilles-Olivier Bron rappelle qu'il existe aussi des clubs d'aînés « qui peuvent faire la demande au besoin ».

Diriger les aînés | Le socialiste Roland Moret propose « de diriger les aînés vers ce qui existe afin qu'ils s'organisent puisqu'ils ont les moyens de le faire ». Auteure de la motion, Pilar Frieder rappelle qu'il n'existe pas de clubs d'aînés aux Avanchets. « Mais de toute façon, je constate que vos choix sont faits », dit-elle, fataliste.

Le Conseiller administratif en charge des questions sociales, Thierry Apothéloz, prend alors la parole. Il rappelle que de très nombreuses opérations et actions sont déjà possibles pour les aînés et qu'un délégué aux seniors a été nommé en mai 2011 pour cela. Le magistrat socialiste énumère ensuite tout ce qui existe déjà en la matière: guide, salon, clubs, Contrat de Quartier et rencontre « cafés-croissants ». « La motion du MCG part d'une bonne intention, précise-t-il. Mais, actuellement, il n'y a pas de souci particulier dans ce domaine. Parler d'insatisfaction n'a pas de sens dans le contexte actuel. » Son collègue PLR Pierre Ronget renchérit: « Les clubs d'aînés sont extrêmement vivants et ils lancent régulièrement des initiatives que l'on soutient, précise-t-il. L'idée du MCG est bonne mais inutile. »

Sans trop de surprise, au moment du vote, la motion n'est pas prise en considération. Seul le MCG, minoritaire, la soutient.

Didier Tischler

ELUS « PRIVÉS » D'ORDINATEURS

« Soyons plus performants au Conseil municipal! » L'une des nombreuses motions déposées ce mardi par le MCG, qui visait à équiper les élus d'ordinateurs portables afin d'économiser le papier et l'encre, a été également balayée par les autres partis. La raison en est très simple. Comme l'a expliqué l'UDC Christina Meissner, « chaque élu reçoit déjà CHF 500.- par an, ce qui est suffisant pour s'acheter une tablette ou un PC portable ». Plus précis, le socialiste Delfino Boti Kiese a rappelé qu'« en 2007, nous avons obtenu une nouvelle ligne budgétaire de CHF 500.- par élu et par an ». Le Conseiller municipal a justement précisé que cela était prévu pour que chacun puisse utiliser cette somme pour s'équiper en informatique s'il le souhaitait. « Ces CHF 500.- par an font CHF 2'000.- par législature », a renchéri le Conseiller administratif PLR Pierre Ronget.

D. T.

MUNICIPAL EN BREF

- Un crédit d'études préliminaires de CHF 85'000.- pour la réalisation d'une salle de spectacles au chemin du Château-Bloch a été accepté.
- Le boulodrome du Lignon sera assaini et rénové. Les élus ont voté un crédit de CHF 255'000.- allant dans ce sens.
- Le préau de l'école des Ranches sera mieux surveillé afin d'éviter qu'il ne se transforme en urinoir. Le Conseil municipal a accepté la motion PLR et l'a envoyée au Conseil administratif.
- Une motion MCG demandant l'installation de bancs autour de l'EMS La Châtelaine pour permettre aux résidents qui se baladent de se reposer a été acceptée.
- La pétition du PDC réclamant le droit pour un parti non représenté au sein du Conseil municipal de s'exprimer dans l'*Actu Vernier* a été envoyée à la commission de la culture et de l'information.
- La motion du MCG qui demandait la création de places pour les camping-cars a été rejetée.

D. T.

Comptes 2011 de la Commune : stabilité et prudence

Les comptes pour l'année 2011 se terminent avec près de CHF 96 millions de revenus et CHF 93 millions de charges. La Ville de Vernier enregistre ainsi un excédent de recettes de CHF 3 millions. Ces résultats peuvent paraître réjouissants. Cependant, Pierre Ronget, Conseiller administratif en charge des finances, tient à souligner que l'environnement économique est morose et que la situation reste fragile.

Comment les finances communales s'insèrent-elles dans le contexte général de crise ?

Pierre Ronget: Pour répondre à cette question il convient de mettre les données en perspective dans le temps et dans l'espace. On ne peut analyser la situation verniolane en ignorant la

situation économique de Genève, de la Suisse et de l'Europe. Ainsi, en plus des incertitudes quant à l'évolution de la situation économique, les communes doivent s'interroger sur la fiabilité des estimations des revenus communaux fournies par le Département cantonal des finances.

Face à la situation globale, deux termes me viennent à l'esprit: incertitude et prudence.

Comment pourrait-on qualifier l'état de santé financier de la Commune ?

Il faut relever le fait que, en 1990, le budget avoisinait les CHF 43 millions, en 2000 les CHF 54 millions et en 2011 les CHF 96 millions. Cette évolution traduit

une augmentation des revenus liée à une augmentation de la population et à l'arrivée de nouvelles entreprises.

A l'heure actuelle, et pour respecter les règles imposées par l'Etat, le budget est équilibré; cependant, pendant la même période, la dette n'a pas diminué. En 2005, elle s'élevait à CHF 108 millions, aujourd'hui elle frise les CHF 132 millions.

Dans le contexte actuel et vu les incertitudes face à l'avenir, il conviendra lors de l'élaboration du budget 2013 de se concentrer sur l'essentiel. Pour prendre une image, il faudra choisir entre le fromage et le dessert. Une attention particulière devra être portée à la dette qui engendre une dépense de CHF 4 millions d'intérêts par an, soit CHF 12'000.- par

jour. Une somme qui correspond à la moitié du coût d'une place de crèche.

Pourquoi Vernier possède-t-elle un taux d'imposition parmi les plus élevés du canton, alors qu'elle fait partie des communes les plus «pauvres» au regard du profil socioprofessionnel de la population ?

Le centime additionnel est fixé à 50 centimes à Vernier, un impôt effectivement élevé par rapport à de nombreuses communes. Cependant, la capacité contributive de nos résidents figure parmi les plus faibles de Genève. Une situation qui engendre nécessairement un taux d'imposition plus lourd. Il faut tout de même préciser que près de CHF 1 million du budget est affecté à l'aide sociale individuelle par la Commune, en dehors des actions assurées par le Canton. A cela s'ajoute le fait que les zones industrielles sises sur le territoire communal accueillent plus de dépôts que d'entreprises à haute valeur ajoutée. Il faut être conscient qu'en baissant d'un centime le taux d'imposition, nous recevions moins d'argent de la péréquation intercommu-

nale. Nous serions donc doublement perdant en encaissant moins d'argent par l'impôt et en recevant moins de la part des autres communes.

Pouvez-vous nous parler de la part consacrée au secteur social ?

Aujourd'hui, sur CHF 100.- d'impôts versés, CHF 24.- sont affectés au social. Une part qui a sensiblement augmenté ces dernières années. En 2000, 9% du budget de fonctionnement était destiné à ce secteur, 15% en 2005, 21% en 2010 et 24% en 2011. Nous sommes donc passés d'un budget de CHF 5 millions à un budget de CHF 24 millions. Une évolution que l'on peut expliquer d'une part par la politique voulue par le Conseil administratif et d'autre part, pour répondre besoins de la population. Ainsi, le social occupe désormais une place très importante et ce, également du côté des investissements. L'an passé, sur les CHF 18 millions de crédits votés par le Conseil municipal, les principaux objets relevaient du social: CHF 4 millions ont été alloués à la construction du Pavillon de l'Enfance et CHF 1,7 million à la rénovation du bâtiment IAC à Châtelaine (Immeuble Administratif de Châtelaine, soit l'immeuble de la bibliothèque et de l'Hospice général *ndlr*).

Quels sont les principaux projets dans lesquels la Commune a investi en 2011 ?

Comme j'en ai mentionné avant, sur les 18 millions d'investissement, le social a reçu des sommes importantes, notamment pour la construction du Pavillon de l'Enfance à Vernier-Village, la transformation de l'ancien bâtiment de l'usine Actaris en Maison de Quartier des Libellules (environ CHF 300'000.-) et du IAC à Châtelaine. Nous avons également investi dans le secteur des sports, entre autres pour le revêtement du terrain de football de Vernier à hauteur de CHF 1,4 million.

Pourra-t-on un jour abolir la dette, aujourd'hui élevée à CHF 132 millions ?

C'est un vœu pieux que nous ne pouvons assurer. Diminuer notre endettement s'avère une opération difficile au vu des investissements à venir. En tout cas, il conviendra de ne pas l'augmenter de façon significative. Nous allons donc tenter de contenir la dette, voire de la diminuer. Soyons honnête: nous n'arriverons jamais à l'abolir. Il nous faut jouer la carte de la prudence, ce qui veut dire obtenir que le fonctionnement soit limité à l'essentiel et que les investissements ne dépassent l'autofinancement.

Commu' Comm

EN CHIFFRES

Quand la Ville de Vernier perçoit 100 francs d'impôts, voici à quoi elle les consacre :



Sports
7 CHF



Social et petite enfance
24 CHF



Intérêts de la dette
4 CHF



Ecoles
9 CHF



Culture
Loisirs
4 CHF
5 CHF



Autorités et administration générale
8 CHF

Frais financiers (hors intérêts)
7 CHF



Sécurité
6 CHF



Parcs et promenades
3 CHF



Protection et aménagement de l'environnement
9 CHF



Routes
10 CHF

Immeubles
4 CHF

Invitation au Conseil municipal du 4 septembre aux Libellules

Après les Avanchets en 2009, le Lignon en 2010 et Châtelaine en 2011, le Conseil municipal (organe législatif) tiendra une nouvelle séance hors de ses murs de la mairie de Vernier le

**mardi 4 septembre 2012
à 20h30**

**à la salle de gymnastique de
l'Ecole des Libellules
Av. des Libellules**

à laquelle la population est cordialement invitée à participer.

Pour la bonne compréhension de cette séance, il n'est certainement pas inutile de rappeler quelques éléments du fonctionnement du Conseil municipal. Les objets traités par le Conseil municipal sont initiés par le Conseil administratif (organe exécutif) et par les Conseillers municipaux (délibération, motion, résolution, interpellation), voire directement par les habitants de Vernier au moyen d'une pétition.

L'ordre du jour proposé par le Conseil administratif est validé par le Bureau du Conseil municipal, puis publié dans la FAO (Feuille d'Avis Officielle). Chargé de la gestion des affaires courantes, ce Bureau est composé de membres des partis représentés au Conseil municipal.

Il est renouvelé une fois par an et les fonctions en son sein sont réparties traditionnellement selon un tournoi entre les partis politiques.

Au début de sa séance, le Conseil municipal traite des dossiers de naturalisation à huis clos, soit sans public selon les exigences légales.

Le public peut participer aux autres objets traités par la suite, sans toutefois pouvoir prendre part aux discussions. Le Conseil municipal statue en premier lieu sur la prise en considération d'un objet qui lui est soumis, soit l'accord d'en débattre et de le traiter ou non. Une fois ce premier passage franchi,

le Conseil municipal décide lors d'un deuxième débat de la manière dont cet objet sera traité, voire de son sort. S'il est renvoyé en commission pour être examiné plus en détail, un rapport établi par un Conseiller municipal synthétise les travaux de la commission.

En séance plénière, le Conseil municipal procède alors au vote final. En fin de séance, les Conseillers municipaux peuvent également interpeller par écrit ou oralement le Conseil administratif sur toutes affaires communales, charge à lui de répondre immédiatement ou dans les deux mois.

A la fin du Conseil municipal, les citoyen-ne-s pourront poser des questions aux autorités. Les personnes qui le souhaitent devront toutefois s'annoncer sur place avant l'ouverture de la séance. A l'issue des débats, l'ensemble du Conseil municipal se réjouit de vous rencontrer et partager avec vous **le verre de l'amitié.**

Séance du Conseil municipal extra-muros à la Salle des Fêtes du Lignon en 2010.



© Fabienne Müller

Communications Séances du 24 avril au 19 juin 2012

Autorisations de construire
Autorisations délivrées par le canton
DD 104'836: DIVERS – Aménagement des berges du Rhône avec cheminements piétons – Lieu-dit « Au Moulin ».

APA 35'790: SGI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SA – Aménagement d'un dépôt de cars et de bureaux – Chemin de Morglas 8.

M 6'694: SIG – Démolition de cinq cuves à hydrocarbures désactivées et d'un bâtiment technique SIG – Route du Bois-des-Frères 72.

DD 104'848: SIG - Installation de panneaux solaires en toiture – Chemin du Château-Bloch 2.

DP 18'357: Etat de Genève - Bâtiment administratif, hôtel, zone d'activités, parking souterrain, halte CFF et couverture de la voie CFF – Chemin de Blandonnet 6.

DD 104'494: Commune de Vernier – Aménagement d'un restaurant scolaire et locaux parascolaires – Avenue Edmond-Vaucher 5.

APA 36'174: SUVA – Aménagement d'une arcade en cabinet de podologie – Chemin de la Coupe Gordon-Bennett 3.

DD 104'594: Swiss & Global Asset Management SA - Modification d'une installation pour téléphonie mobile – Rue de la Croix-du-Levant 15.

APA 36'184: Implenia Development SA - Aménagement d'une pharmacie – Chemin de la Coupe Gordon-Bennett 4.

Autorisations refusées
DR 18'388: FLORESA SA, IVL SA, SCHWAPPER SA, FIM MANAGEMENT SA, M. C. ARAZI, Z GESTION SA – Construction d'un immeuble commercial et administratif avec garage souterrain – Route de Peney 18 A. Autorisation refusée car non conforme au Plan directeur communal.

Demandes d'autorisations – Préavis communaux
DD 104'522/2: SOUTH SERVICE SA – SYNDICAT DE MAISONNEUVE – (Construction de deux immeubles de logements Minergie - garage souterrain – aménagements extérieurs - panneaux solaires en toiture) pergolas en toiture, suppression de places de parc – Chemin De-Maisonnette 12M, 12N, 14, 14A, 14B, 14C. **Préavis favorable**, y compris la cession au domaine public sous certaines conditions.

DD 104'825: SAPPRO SA – Installation de panneaux solaires en toiture – Chemin du Moulin-des-Frères 2.

APA 36'572: Sté Coopérative Migros-Genève – Création d'un salon de coiffure – Route de Montfleury/Route de Peney. **Préavis favorable.**

APA 36'601: Sté Coopérative MIGROS-Genève – Aménagement d'un magasin de chaussures – Route de Montfleury-Route de Peney. **Préavis favorable.**

Parcelles
Le Conseil administratif renonce à exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente de la parcelle n° 2727, sise route de Montfleury à l'entreprise ACM Parfums SA, active dans le secteur de la parfumerie, ainsi qu'à l'occasion de la vente des parcelles 2365, 2368, 2375, 2377, 3240 et 3241 sises avenue du Lignon 27, 30, 37. 39, 40 et 41 et lors de la vente de la parcelle 2758, sise route de Peney 14.

Associations
Le CA prend note du courrier de l'association Les Z'ateliers informant de leur décision de suspendre l'activité du marché de Noël à Vernier-Village.

Contrats de Quartier
Le CA se répartit les présidences des Contrats de Quartier à partir du 1^{er} juin 2012: Vernier-Village: M. Rochat, Aire-Le Lignon: M. Apothéloz, Avanchets: M. Ronget, Châtelaine-Balexert: M. Rochat.

Environnement
La redevance 2011 de SIG s'élève à CHF 1'656'476.10 contre CHF 1'680'000.– inscrits au budget.

Projet « Nouvelles Libellules »
Le CA valide un projet de convention de collaboration entre la Confédération et la Ville de Vernier dans le cadre du projet « Nouvelles Libellules » permettant son subventionnement à hauteur de CHF 155'000.–.

Ecoles enfantines et primaires
Le CA prend note de la désignation de M^{me} Gabrielle Falquet comme directrice de l'établissement scolaire Aire-Libellules, en remplacement de M. Didier Bonny, nommé dans un autre établissement.

Finances
Le CA donne son accord à la conclusion d'un nouvel emprunt de CHF 6'000'000.– auprès de la BCGe, au taux de 1.319% sur dix ans, avec amortissement de CHF 150'000.– par an.

RENDEZ-VOUS CITOYEN

Le Maire vous reçoit sans rendez-vous

Samedi 4 août 2012 de 9h à 12h

Venez poser vos questions à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier. Bus 6, 19 et 28: arrêt Vernier-Ecole.

PLR

Les Libéraux Vernier

DE L'AMBITION
POUR VERNIER !

Pierre Maudet élu au Conseil d'Etat le 17 juin 2012



Bilan d'une élection

Le PLR reste le premier parti du canton. La majorité de la population genevoise a su percevoir les enjeux liés à cette élection en accordant sa confiance à Pierre Maudet. L'ampleur du résultat est sans appel. Il indique clairement le choix des Genevois en faveur du maintien de la majorité de droite au Conseil d'Etat, et de la défense des valeurs qui nous rassemblent : liberté, responsabilité et solidarité.

Les électrices et les électeurs ont compris que les gesticulations permanentes, l'irrespect et l'injure ne constituent pas un programme politique, ils ont préféré l'éthique et le dynamisme du candidat du PLR soutenu par le PDC.

En effet, durant la campagne, Pierre Maudet a su convaincre grâce à son bilan de magistrat de la Ville de Genève, à sa capacité d'action et à sa vision responsable.

Les leçons pour Vernier

Cette élection complémentaire prouve qu'à Vernier le Centre droit est une réalité. Il y représente la troisième force. Cependant pour une gestion harmonieuse de la commune seule une union des forces démocratiques pourra faire barrage au populisme stérile.

2013 – les échéances – 2015

Les intérêts de Vernier doivent être défendus au Grand Conseil avec rigueur et compétence. En 2013 le PLR présentera donc une palette de candidats à la députation.

Pour les élections municipales et administratives de 2015 le PLR veut rassembler le Centre et le Centre-droit pour continuer à être une force de proposition au Conseil municipal et un acteur responsable au Conseil administratif.

Le PLR Les libéraux de Vernier souhaite un été agréable aux habitantes et habitants de la commune.

PLR Les Libéraux de Vernier, case postale 374, 1219 Châtelaine
www.liberal-vernier.com

courriel : liberal-vernier@bluewin.ch



Mouvement Citoyens Genevois – Case postale 691 – 1214 VERNIER

Le MCG en tête : MERCI à vous!

MERCI du soutien et de la confiance que vous nous avez témoignés tout au long du semestre écoulé et ceci depuis le début du MCG!

MERCI d'avoir voté massivement pour notre candidat Eric STAUFFER lors des dernières élections! Le MCG arrive en tête aux Avanchets, à Vernier, à Aire-Le Lignon et à Châtelaine. Vous avez été près de 37% à soutenir le MCG. **MERCI d'être avec nous, pour combattre les inégalités et dénoncer les inepties mises en place par la gauche et le PLR! La lutte sera difficile mais nous ne baisserons pas les bras!**

Malgré les dénigrement systématiques et indécentes que nous subissons. Malgré les contre-vérités véhiculées par nos adversaires politiques ainsi que les viles manipulations d'informations à l'encontre de notre ancien Maire Thierry Cerutti, nous poursuivrons, avec lui, à défendre vos valeurs et à promouvoir votre volonté à la Mairie de Vernier.

Non-élection scandaleuse de Thierry Cerutti à la Vice-présidence du bureau du Conseil municipal Rétablissons la VÉRITÉ!!!

Contrairement à tous les principes démocratiques, le Parti socialiste, les Verts et le PLR (tendance gauchiste de Vernier) ont refusé que le représentant du MCG, Thierry Cerutti, siège à la Vice-présidence du Bureau du Conseil municipal de Vernier à partir de juin 2012, comme cela lui revenait. Pire, ils justifient leurs refus en faisant de la désinformation auprès de vous, afin d'essayer de justifier l'injustifiable soit, leur propre déni démocratique et leur manque de respect à l'égard du MCG et de vous, nos amis. **Le MCG continuera à se battre pour vous!**

Cette coalition opportuniste, qui, depuis des années, n'a cessé de tenir des propos insultants, dénigrants et de porter des accusations outrancières contre le MCG et Thierry Cerutti, a l'outrecuidance de prétendre que nous aurions manqué de respect à leur égard, passant du rôle d'agresseurs à celui de victimes. **Face au succès MCG, ces trois partis, réunis dans une alliance contre raison, ne cessent de propager des accusations mensongères. Honte à eux!!!**

D'où leur vient donc cette crainte que Thierry Cerutti mette son nez dans les affaires du Bureau du Conseil municipal de Vernier? Qu'ont-ils donc à cacher? Que veulent-ils dissimuler aux nombreux électeurs MCG de Vernier et aux autres habitants de la commune?

Le MCG et Thierry Cerutti continueront à se battre pour que le débat démocratique ait lieu à Vernier, que cela plaise ou non à certains potentats autoproclamés de la commune.

Notre ligne reste et restera toujours la même : Ecoute, Dialogue, Solidarité, Actions et Respect!

Le MCG est à votre écoute au 079 941 48 02 et à votre disposition par email : mcg-vernier@bluewin.ch



Toute la section MCG – VERNIER vous souhaite
d'excellentes vacances d'été...





Nouvelle Constitution genevoise : quelques chances pour notre ville de Vernier

Le 14 octobre prochain les citoyens genevois se prononceront sur le projet de nouvelle Constitution élaboré par la Constituante depuis 2008.

Avancées et déceptions feront l'objet pour chacun d'une savante pesée d'intérêts. Pour les Verts, il est clair que ce texte doit être soutenu car, malgré un manque d'ambition, cette nouvelle Constitution ne recule pas par rapport au texte actuel et permet clairement de légiférer à l'avenir afin de mieux tenir compte des enjeux environnementaux qui nous attendent dans ce XXI^e siècle.

Une forte déception néanmoins

Plus de 7'000 habitants de notre ville de Vernier n'auront toujours pas le droit de se présenter aux élections municipales. Alors qu'ils peuvent voter, doivent payer des impôts et sont parfaitement légitimés à représenter les 34'000 habitants dont plus de 40% sont étrangers, les habitants non Suisses mais installés chez nous depuis au moins huit ans resteront privés d'éligibilité. Les gages que la droite a choisis de concéder aux « neinsager » populistes-xénophobes de Genève est d'autant plus incompréhensible que ces alliés de circonstance ont

finalement décidé de combattre tout de même la nouvelle Constitution.

Malgré cette déception, la nouvelle Constitution est sans conteste la plus progressiste de Suisse en matière de droits fondamentaux. Elle offre la possibilité de dessiner un avenir où la promotion de la qualité de vie pour chacun pourra prendre le pas sur la maximisation des intérêts privés de quelques-uns. Parmi d'autres, voici deux mesures qui pourront avoir un impact directement et positivement pour les habitants de Vernier.

Un environnement sain

Article 19 : Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain.

Parmi ces droits fondamentaux, cet article en particulier est primordial pour la ville de Vernier. Soumise aux nuisances sonores aéroportuaires et à la pollution atmosphérique des grands axes routiers, les habitants de notre ville auront là un droit à demander des comptes à nos autorités pour que celles-ci prennent des mesures concrètes pour notre environnement ou, le cas échéant, démontrent de manière exhaustive et transparente que celui-ci n'est pas malsain.

Des infrastructures de transports au service de l'emploi et du logement

Article 192.

L'axe avenue de Châtelaine-route de Vernier-route du Nant-d'Avril connaîtra un fort développement de logements et d'activités lors des deux prochaines décennies, de telles transformations devront impérativement faire l'objet d'investissements massifs de la part du Canton pour que des transports publics efficaces et puissants comme le RER et le tram viennent soutenir ce processus. Après avoir disparu de la route de Vernier en 1959, verra-t-on le tram réapparaître à Vernier-Village et Châtelaine être desservi par le RER ? Cette nouvelle Constitution permettra clairement aux autorités de Vernier de faire valoir ce principe constitutionnel afin de s'assurer qu'urbanisation et mobilité se développeront de concert.

Avec ces deux seuls exemples, qui illustrent un ensemble de mesures favorables aux habitantes et habitants de Vernier, nous vous invitons à lire le projet de Constitution et, pour la qualité de vie future des tous les verniolans, à le soutenir avec force le 14 octobre prochain.



Gagner mais pas n'importe comment

Au niveau cantonal, la crise socialiste est déclarée

Pierre Maudet a gagné les élections au Conseil d'Etat devant Eric Stauffer et Anne Emery-Torracinta. Soyons fair-play et félicitons Pierre Maudet. Le radical de souche est connu en politique de longue date et possède l'expérience d'un exécutif ce qui, à l'évidence, a fait pencher la balance électorale en sa faveur. La défaite cuisante des Socialistes montre qu'ils ne sont plus en phase avec les préoccupations majeures de la population : sécurité, responsabilité, priorité aux résidents, que partagent l'UDC et le MCG, d'où la victoire massive d'Eric Stauffer dans les communes de la couronne suburbaine, dont Vernier. Nos habitants ne se reconnaissent plus dans les partis de l'Entente ou de l'Alliance rose-verte et se rallient aux seuls partis qui les défendent, tant au niveau communal que cantonal, l'UDC et le MCG.

Ce constat nous conforte dans la poursuite d'une politique résolument tournée vers la défense de nos concitoyens et de leurs intérêts, qu'il s'agisse d'emploi, de logements, d'aménagement, de mobilité ou de sécurité.

A Vernier aussi, les socialistes n'acceptent pas la défaite

A chaque fois que la majorité rose-verte est en péril, les voilà qui s'agitent par tous les moyens pour garantir que le vote soit en leur faveur. Deux exemples récents :

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, dédiée à l'exercice du droit de préemption, l'absence d'un des leurs risquait de leur faire perdre la majorité. Convoqué à venir coûte que coûte, il a rattrapé tandis que nos magistrats vert-rose gagnaient du temps grâce à une logorrhée savamment orchestrée...

Lors de l'élection à la présidence d'une commission chère à la Gauche, pour des raisons d'absences socialistes, le vote a permis à une MCG d'être élue. Incapables d'accepter qu'une telle présidence leur échappe, les Socialistes, après avoir réfléchi tout au long de la séance, sont revenus sur le vote au moment des divers. Invoquant, à tort, un vice de procédure, ils ont insisté pour que le vote ait à nouveau lieu. Leurs

retardataires ayant eu tout le temps de rejoindre la séance, ce nouveau vote a permis aux Socialistes d'imposer leur choix à tout prix.

Ce refus systématique des choix démocratiques dénote chez les Socialistes un mépris certain des autres comme des leurs, d'ailleurs.

Chers collègues du municipal, le respect ça change la vie, pratiquons-le en politique aussi, nous en sortons tous grandi !



La section UDC de Vernier remercie les électeurs qui ont signé l'initiative pour la traversée de la rade et lui ont ainsi permis d'aboutir avec 13'600 signatures. En avant pour faire sauter les bouchons !



Quelle culture pour Vernier ?

Lorsque l'on vit dans une commune pas très grande, Vernier, mais avec une population très cosmopolite, il faut pouvoir partager un vivre-ensemble et pour cela, il faut pouvoir se comprendre.

Les Arts en général peuvent créer ce lien et aussi faire que le public découvre un intérêt, trouve un réel plaisir dans l'approche des arts et leur pratique.

Il est évident que la culture ne se résume pas à la musique et aux arts plastiques. **C'est pourquoi nous, socialistes, soutenons la création dans son ensemble.**

Pour le sport, il est unanimement reconnu qu'il faut des terrains et des salles bien adaptés, afin que les Verniolanes et les Verniolans puissent non seulement aller voir des matches, mais qu'elles et qu'ils puissent avoir le choix de pratiquer un grand nombre de sports dans de bonnes conditions, accessibles à toutes et tous quel que soit leur âge.

Aujourd'hui, où trouve-t-on à Vernier des salles adaptées au théâtre, aux concerts, aux spectacles, des ateliers d'artistes dans lesquels la population choisirait de se retrouver pour répéter, travailler, faire des recherches ?

Nous estimons que notre commune a non seulement besoin de ces salles, mais également d'une grande maison de la culture où toute forme d'expression pourrait s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.

Rêvons d'une cité des Arts, comme il en existe depuis fort longtemps dans certaines villes !

Quel meilleur espace que les Contrats de Quartier pour impulser des projets simples : où places, jardins, préaux couverts, etc., seraient des espaces de rencontres artistiques en attendant d'avoir notre « grand stade » de la culture à Châtelaine !

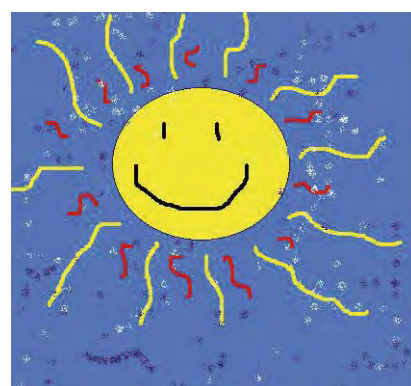
Les Arts, comme toute recherche, impliquent une pratique.

C'est pourquoi il est essentiel que l'offre pour les aborder une première fois se fasse dès la petite enfance dans les crèches, les jardins d'enfants, les écoles primaires avec des artistes, des professeurs maîtrisant leur domaine artistique.

Personne, enfant ou adulte, ne doit renoncer à étudier un instrument de musique, à suivre des cours de peinture ou toute pratique artistique par manque de moyens financiers.

Soutenons la création, soutenons les arts à Vernier !

Que ce soit à la mer,
à la montagne ou à Vernier,



les Socialistes de Vernier souhaitent à toutes et tous un bon été.

Retrouvons-nous à la rentrée pour continuer... de proposer, de s'engager, d'agir! Avec vous!

Toutes les dernières actualités, notre programme, notre agenda et pour adhérer sont sur :

www.ps-vernier.ch et 

Parti Socialiste de Vernier

p.a. Martin Carnino, président, chemin du Devancet 16, 1214 Vernier/GE - Email: socialiste-vernier@bluewin.ch

Et si vos enfants allaient à l'école à Vélobus ?

Le Vélobus, à l'instar d'un Pédibus, est une « file » d'enfants qui se rend à vélo à l'école, sous la conduite d'un ou de plusieurs parents. L'enfant rejoint le Vélobus à un arrêt et fait ainsi le trajet vers l'école avec les autres enfants. Après l'école, le Vélobus le ramène à l'arrêt le plus proche de chez lui.



Chaque parent qui inscrit son enfant au Vélobus s'inscrit également pour conduire le cortège, une à deux fois par semaine, selon les besoins. Les enfants et les accompagnateurs sont tenus de suivre un cours spécifique dispensé par ProVélo.

La Ville de Vernier s'engage à :

- financer le cours donné aux parents par ProVélo,
- doter tous les arrêts d'un panneau Vélobus,
- installer des parkings vélos aux terminus des lignes de Vélobus.

Si vous êtes intéressés par la création d'une ligne de Vélobus dans votre quartier, contactez :

ATE - Association Transports et Environnement
Paola Nagel Petrucci, rue de Montbrillant 18, 1201 Genève
paola.nagel-petrucci@ate.ch
Tél. 078 860 11 47

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service de la mobilité de la Ville de Vernier, tél. 022 306 07 50, ou par courriel mobilite@vernier.ch.

LES « PLUS » DU VÉLOBUS :

- sécuriser les abords de l'école,
- faire du sport l'air de rien,
- initier les enfants au code de la route,
- les amener à l'autonomie,
- mieux réveillés, les enfants sont plus attentifs à l'école.

Samaritains de Vernier

Cours de sauveteurs, 10 heures

Vendredi 17 août de 18h à 22h
et samedi 18 août de 9h à 16h

Au Bâtiment de la Sécurité de Vernier,
via Monnet 3, 1214 Vernier

Don du sang

Mercredi 29 août
de 15h à 19h30 au Lignon

Renseignement : 079 334 46 16
www.facebook.com/samaritainsdevernier
www.samaritains-vernier.ch

Récupération des déchets

Les prochaines levées auront lieu :

Encombrants: mardi 7 août

Métalliques: jeudi 9 août

Déchets valorisés, dans les immeubles équipés du système de containers différenciés :

PET	lundi, mercredi, vendredi
PAPIER	lundi, mercredi, vendredi
VERRE	jeudi
ORGANIQUES	mardi

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au centre d'entretien, via Monnet 3, tél. 022 306 07 00.

Théâtre en plein air à Vernier-Village

Cet été, un trio de musiciens se joindra aux comédiens pour présenter un divertissement frais et léger, tout public et d'une durée d'une heure environ. Il s'agit d'une pièce en un acte d'Alfred de Musset (1810-1857): *On ne saurait penser à tout!*

Pièce rarement jouée, dans laquelle l'auteur nous parle une fois de plus de ses interrogations sur l'amour et les difficultés à le dire. Toute la verve de Musset sur les relations homme/femme. Et la beauté du langage de cette époque...

Prologue | Une troupe de comédiens ambulants arrive et s'installe sur la place d'une bourgade. Deux musiciens se sont aussi installés à proximité. Préparatifs, petits faits et événements, sous l'œil à distance de la directrice de troupe.

La pièce | Amoureux et aussi étourdis l'un que l'autre au point de presque en oublier la date de leur mariage, le marquis de Valberg et la comtesse de Vernon parviendront-ils néanmoins à accomplir une mission que le roi leur a confiée?



La compagnie Théâtre à l'Air lors d'une saison précédente.

C'est ce que l'on saura en assistant à cette pièce jubilatoire, malicieuse, où surprises et quiproquos se succèdent.

Troupe itinérante se produisant uniquement en plein air, THÉÂTRÀ L'AIR en est à sa huitième saison: www.theatralair.ch



ENTRÉE LIBRE

Du 21 au 23 août à 20h

Parc de la Maison Chauvet-Lullin,
Rue du Village 57, 1214 Vernier
Bus 6, 19, 28 arrêt « Vernier-Ecole »

Renseignements: service de la culture,
tél. 022 306 07 80 – culture@vernier.ch

ATELIER D'ÉTÉ GRATUIT AU VERNIER BONDY BLOG

VERNIER BONDY BLOG

<http://yahoo.vernier.bondyblog.fr/>

Vous aimeriez parler de vous, de votre quartier, de vos idées? Témoigner, raconter, expliquer, proposer? Vous êtes le-a bienvenu-e! Nous vous offrons un moment d'écoute et de dialogue lors de sessions estivales **gratuites**. La dernière session aura lieu à la Maison de Quartier des Libellules (MQL), Ch. du Château-Bloch 1, 1219 Le Lignon:

mercredi 22 et jeudi 23 août de 10h à 16h30

(apportez votre pique-nique!)

Renseignements et inscriptions: Samuel, vernierbb@gmail.com – tél. 078 760 25 34

Le Vernier Bondy Blog se chargera de laisser une trace de vos idées, sentiments ou humeur du jour. Notre association a pour buts d'offrir un espace d'information alternatif à celui des médias traditionnels sur l'actualité de Vernier et de ses quartiers. Elle propose aussi des ateliers de formation aux médias, aux outils numériques et à l'écriture.

Le Vernier Bondy Blog s'engage pour des projets de quartier aux côtés de la Maison de Quartier des Libellules et des Travailleurs Sociaux Hors Murs des Libellules (TSHM). Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « **La parole aux habitants** ».

Nous bénéficierons de l'appui de l'entreprise Réalise, entreprise d'insertion – informatique et ordinateurs d'occasion, www.realise.ch

Juin en fêtes aux Avanchets



LA MUSIQUE A ÉTÉ FÊTÉE POUR LA 3^E FOIS AUX AVANCHETS

Les organisateurs scrutaient anxieusement le ciel étant donné la météo défavorable des deux précédentes éditions, mais un magnifique soleil s'est invité à la troisième édition de la Fête de la Musique baptisée, étant donné la date choisie, la Pré-Fête de la Musique. Lors des deux éditions antérieures, les habitantes et habitants avaient exprimé le souhait de voir une formation défilé à l'intérieur de la Cité. Cette année, grâce aux Tambours et Fifres de Meyrin, la musique a défilé sur tous les chemins piétons et a été ainsi entendue dans tous les bâtiments. Les costumes de Petit Chaperon Rouge et de Méchant Loup ont charmé petits et grands.

Sur l'esplanade, la fanfare « Les Joyeux Retraités » et l'ensemble « Les Cors de l'Aire » ont été très appréciés et suivis par un grand nombre de spectateurs.

Les organisateurs ont pu ainsi valider la pertinence de leur idée de base, soit de proposer une fête surtout pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer pour ce type de journée hors du quartier.

Cette année, le gril qui avait été abandonné en 2011 a fait sa réapparition et il a eu un certain succès. « Les Amulettes », sympathique groupe de petites filles et garçons, ont fait leur dynamique spectacle.

Egalement des jeunes de la B&R se sont produits, qui avec du rap, qui avec de la chanson de variété, mais tous avec un vrai talent. Le public s'est dispersé en se lançant un « à l'année prochaine ».



LA FÊTE DE GRANGE-LÉVRIER REMPORTE UN GRAND SUCCÈS

Près de 250 personnes (jeunes, adultes et aînés) ont participé avec grand plaisir début juin à la désormais presque traditionnelle fête de proximité visant à créer un cadre interculturel, convivial et festif ouvert aux habitants et permettant aux voisins d'échanger.

De nombreuses animations multiculturelles étaient organisées (mini-vente

d'objets d'occasion, spectacle de danse, stand de vente de nourritures variées, jeux, animations) grâce notamment au fantastique travail de l'équipe de préparation bénévole et aux associations du quartier. Le succès de cette fête au travers de laquelle chacun se retrouve depuis 2010 ne fait que motiver davantage encore toute l'équipe de bénévoles pour poursuivre l'organisation de ce moment

de rencontre joyeux. Ainsi, une nouvelle édition de la fête à Grange-Lévrier sera organisée le **samedi 27 avril 2013** au préau de l'école d'Avanchet-Jura (réservez d'ores et déjà la date).

Contact: Jean-Pierre Tombola,
tél. 022 796 83 17
tombola@bluewin.ch



L'été se joue à Londres dans vos bibliothèques !



« Londres : le guide du Routard »

Où dormir ? Où manger ? Où sortir ? Que voir ? Quartier par quartier, cet incontournable parmi les guides de voyage vous propose de nombreuses adresses, des infos pratiques, des anecdotes, etc. (d'autres collections sont également disponibles!).



« L'Anglais de A à Z »

Outil pratique qui s'adresse autant à l'étudiant qu'à l'adulte qui veut parfaire ses connaissances dans la langue de Shakespeare. La recherche est facilitée par le classement alphabétique des termes grammaticaux et lexicaux. Il contient également plus de 400 exercices avec leurs corrigés.



« Pourquoi pas ? », de David Nicholls (roman)

Brian Jackson, 18 ans, rêve d'entrer à l'université et d'avoir une vie d'étudiant débridée faite de conquêtes et de fêtes. Seulement les choses ne se passeront pas exactement comme il l'espérait...

Entre comédie et drame, ce roman sur l'adolescence qui touche à sa fin est également une satire sociale de l'Angleterre des *eighties* de Thatcher.



« Un Goûter à Londres » (collection « Les petits plats » chez Marabout)

Près de 30 recettes de pâtisseries britanniques telles que *scones*, cakes et cupcakes, *pies*, cookies ou tartes.

De quoi se régaler à l'heure du thé!

Des romans en anglais sont également à votre disposition, ainsi que des albums pour les enfants et d'autres livres en anglais.

Retrouvez toutes nos nouveautés dans le catalogue en ligne des Bibliothèques de la Ville de Vernier. Ce catalogue recense tous les documents que possèdent les bibliothèques verniolanes. Il vous permet également de savoir en temps réel si ces documents sont disponibles ou empruntés. Vous avez la possibilité de créer un compte lecteur et ainsi d'accéder à la liste des documents que vous avez empruntés et réservés. www.vernier.ch/biblio

HORAIRE DE VOS BIBLIOTHÈQUES PENDANT L'ÉTÉ (JUSQU'AU 31 AOÛT)

Avanchets: lundi de 15h à 18h30

Vernier: mardi de 16h à 20h

Châtelaine: jeudi de 16h à 20h

Plein de lectures fraîches et désaltérantes pour les juniors



« 100 % vacances : signé Juliette! », de Sophie Dieuaide

Les vacances sont enfin arrivées ! Au programme cet été : baignade, repos et bronzage au camping des Flots Bleus. Sabine et Juliette sont bien décidées à mettre entre parenthèses leur travail à l'agence de conseils pour âmes solitaires. Mais ce n'est pas du goût de Mathieu, le petit frère de Juliette, ni du séduisant Luc... **Dès 12 ans**



« L'école est finie », d'Yves Grevet

Nous sommes en 2028, la scolarité publique n'existe plus et pour aller à l'école, il faut payer. Les enfants des riches vont dans des établissements privés. Les parents d'Albert, qui n'ont pas assez de moyens, lui ont fait signer dès son entrée à l'école primaire un contrat avec une entreprise qui va prendre en charge son éducation. Albert n'a pas de maître, mais « un démonstrateur pédagogique », il porte l'uniforme de l'entreprise et essaie d'être le plus efficace possible pour rapporter à ses parents des bons d'achats à échanger dans d'autres entreprises...

Un texte très court (45 pp.) qui fait froid dans le dos. En effet, la société qu'il dépeint, gouvernée par l'argent et constituée d'injustices, est d'une troublante actualité... **Dès 12 ans**



« Vacances de sorcière », de Serge Bloch

Parfois, Zouk, la petite sorcière qui a du caractère, en a assez de la grande ville. Elle veut partir en VA-CAN-CES! A la Colonie des chauve-souris, à la montagne ou à la mer avec grand-mère, Zouk ne s'ennuie jamais... Vive la liberté, les amis et les formules magiques ! Une héroïne sympathique et dynamique créée par le « papa » de la fameuse série « Max et Lili ». **A lire tout seul dès 6 ans**



« Le slip de bain ou les pires vacances de ma vie », de Charlotte Moundlic et illustré par Olivier Tallec

Les vacances s'annoncent mal pour Michel – surnommé par son frère le « Michouchou » à sa maman – qui doit partir, pour la première fois, seul avec ses grands-parents dans leur maison de campagne. Mauvaise nouvelle supplémentaire : ses cousins dont Michel dit « pour faire simple, ils sont grands, forts (...) Je suis leur souffre-douleur » seront aussi de la partie. Mais le pire est à venir : avant la fin des vacances, il va devoir sauter du plongeur des trois mètres, tradition familiale oblige. Seulement, avec un « slip de bain » trop grand ce défi va vraiment être difficile à relever...

Un album qui sent bon le soleil, l'odeur de chlore et d'herbe sèche... Des illustrations très réussies ajoutent à l'humour du texte et portent un regard plein de tendresse sur ce petit garçon maigrichon... **Dès 6 ans**

Inscription et prêts gratuits

L'école de l'Avenir Accordéoniste de Châtelaine

L'école de l'Avenir permet d'apprendre l'accordéon afin de jouer dans l'un de nos orchestres – les Mezzos pour les musiciens débutants et moyens, et les Forte, orchestre de la Société – de devenir professeur ou soliste, ou tout simplement de se faire plaisir !

Notre école accueille les élèves dès 6 ans jusqu'à ... 106 ans. Elle compte une quarantaine d'élèves qui reçoivent l'enseignement de nos quatre professeurs : Gisèle Demierre, Sylvie Bossi, Daniel Cloux et José Cancela. L'école de l'Avenir enseigne l'accordéon à basses standards (folklore, musette, jazz, danse, ...) et à basses barytons (musique classique, baroque, contemporain...), ainsi que le solfège (en groupe ou en cours individuels).

Afin que nos élèves puissent présenter leurs progrès, l'école de l'Avenir Accordéoniste de Châtelaine organise chaque année trois auditions et un traditionnel concert de Noël.

Les cours sont donnés à l'école de Châtelaine, à Vernier-Village et à Satigny.

Tarif : 1/2h par cours = CHF 100.– par mois (34 leçons individuelles par an). Il est possible de louer dans notre école des accordéons dès CHF 25.– par mois.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour venir faire un essai, contactez Sylvie Bossi, présidente de l'école de l'Avenir :

Tél. 022 782 05 89 ou 079 682 97 59
president@accordeon-avenir.ch

Lecture Transat, détendez-vous et lisez à l'air !

Les trois bibliothèques de Vernier viennent à votre rencontre cet été. Le but de l'opération est d'allier plaisir de lire et détente.

Quoi de plus agréable que de s'installer dehors pour lire ou feuilleter un magazine ? Qui plus est, dans un transat mis à disposition pour vous...

Nous proposons des livres et magazines divers pour adultes et enfants. Des transats et couvertures sont mis à disposition, pas de réservation, chacun est libre de s'y installer où et quand il le souhaite.

Aux Avanchets – jusqu'au 26 juillet
près de la pataugeoire

A Vernier-Village – du 30 juillet au 23 août
dans la véranda et le parc de la Maison Chauvet-Lullin (rue du Village 7, 1214 Vernier)



**Du lundi au jeudi
de 14h à 17h30.**

**Annulation si
mauvais temps !**

Ecole de musique de la Fanfare Municipale de Vernier

Vous souhaitez que votre enfant apprenne la musique avec des professeurs diplômés du Conservatoire, mais sans devoir vous déplacer en ville ?

Alors inscrivez-le à un cours de solfège et d'instrument à l'Ecole de Musique de la FMV.

Dès le **3 septembre 2012**, les cours suivants seront donnés, dans votre commune, à la rue du Village, à l'école des Ranches I et au local de la fanfare, ch. de Poussy :

TROMBONE – TROMPETTE – SAXOPHONE – FLÛTE – BATTERIE – PERCUSSIONS – TAMBOUR – PIANO – VIOLON – CHANT (dès 15 ans) – SOLFÈGE (enfants et Ado) – FUNPHARE (Ensemble instrumental de jeunes).

Votre enfant pourra débiter l'apprentissage d'un instrument en même temps que ses cours de solfège.

Dès la 2^e ou 3^e année, selon ses progrès, il entrera dans la formation musicale des jeunes, la FunPhare, afin de pouvoir jouer avec d'autres camarades. La FunPhare est également ouverte à tous les jeunes qui le souhaitent.

Renseignements et inscriptions auprès de Madeleine Surget, tél. 022 752 20 59, mad.surget@gmail.com

Prix annuel des cours :

Solfège : CHF 420.–

Instruments de fanfare, cours individuel :

1^{ère} année CHF 700.– / suivantes CHF 1'000.–

Piano, violon, chant, cours individuel : CHF 60.– l'heure + CHF 5.– de frais

FunPhare : CHF 120.–

Possibilité de louer un instrument.

Il est urgent de fermer le chemin Mouille-Galand au trafic de transit !



La FAO (*Feuille d'Avis Officielle*) du 11.05.2012 et la Tribune de Genève du 18.05.2012 nous apprennent l'installation prochaine de 140 jardins familiaux dans le grand champ situé entre le chemin de Crotte-au-Loup, le chemin de Mouille-Galand et le chemin du Sorbier. Il accueillera, entre autres, les locataires des jardins familiaux de Lancy, déplacés par la création d'un complexe de 600 logements.

L'arrivée de ces amoureux du jardin est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle.

La bonne nouvelle est que **cela prouve que les nuisances induites par l'aéroport ne sont pas si terribles que cela** puisqu'on peut y installer des dizaines de personnes qui seront forcément dehors, et carrément dans le couloir d'accès aérien, à une période de l'année d'intense activité aéroportuaire liée aux vacances. Sans compter que leurs petits cabanons n'auront pas, eux, été insonorisés par l'AIG !

L'Etat de Genève n'est pas à une contradiction près. Il peut à la fois soumettre des jardiniers aux soi-disant nuisances de l'AIG et déclasser les terrains adjacents, pour les mêmes raisons, afin d'y mettre une zone industrielle. Etonnant, non ?

La mauvaise nouvelle est le trafic automobile que ces jardins familiaux vont induire. Les 110 places de parc prévues représentent potentiellement 110 voitures supplémentaires, voire plus, dans le chemin de Mouille-Galand, qui n'est déjà pas adapté à la circulation d'aujourd'hui.

Nous demandons depuis plusieurs mois sa fermeture au trafic de transit pour des raisons de sécurité : pas de trottoir pour les piétons toujours plus nombreux, les petits jardins vont également attirer davantage de gens à pied sur ce tronçon non sécurisé, le croisement de véhicules difficile, voire impossible par endroits, le non-respect de l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, les véhicules de chantier, le passage des

bus TPG au mépris de la sécurité alors que le chemin n'est pas desservi par les transports publics, la vitesse excessive, le parage sauvage... la liste est longue !

Si l'accès au parking pour ces 110 places de parc par le chemin de Mouille-Galand, probablement en plein virage, aurait au moins l'avantage de supprimer le parking sauvage à cet endroit-là, il est évident que **ce chemin ne peut pas absorber ce trafic supplémentaire !**

Nous sommes cependant surpris, pour ne pas dire choqués, que la seule remarque émise par nos autorités communales concerne la récupération de l'eau des toits des cabanons !

Nous voyons mal comment la sécurisation qu'on nous promet s'articule avec cette prochaine augmentation de trafic.

Il est urgent de fermer le chemin de Mouille-Galand au trafic de transit !

Association de défense des propriétaires de la zone « Montfleury » p.a. M^{me} Sylviane Cover, chemin de Mouille-Galand 8G, 1214 Vernier

Association de défense des propriétaires de la zone « Crotte-Au-Loup » p.a. M^{me} Arlette Cramatte, chemin des Bouleaux 5, 1214 Vernier

Fortes chaleurs : rencontre avec des professionnelles de l'aide à domicile

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) intervient auprès d'un millier de Verniolan-e-s dont la moyenne d'âge est de 84 ans.

Tamara Del Tatto (TDT) est diététicienne, elle travaille au service repas et diététique et Yasmine Hunt-Andary (YHA) est responsable de l'antenne FSASD du Lignon.

Pourquoi les personnes âgées sont-elles plus vulnérables en cas de fortes chaleurs ?

TDT : Lorsqu'on est âgé, la sensation de soif diminue. Lors de grandes chaleurs, le risque de déshydratation est plus important pour ces personnes, avec de graves conséquences possibles pour leur santé. D'autres raisons peuvent s'ajouter à cet élément : certaines personnes évitent de boire par peur des fausses routes, je les invite à contacter leur médecin ou leur infirmière qui leur indiquera quelles boissons prendre.

Les problèmes d'incontinence peuvent également être un frein à l'hydratation, et certaines personnes souffrant de troubles cognitifs n'ont plus le réflexe de boire, il est important de les stimuler.

Quelles sont les mesures alimentaires à prendre ?

TDT : Il faut continuer de manger normalement et boire au moins 1,5 litre de liquide par jour (eau, eau citronnée, jus de fruits, tisane...). Lors de grandes chaleurs, nous avons souvent peu d'appétit : dans ce cas, il faut compenser en buvant plus et en mangeant des petites portions, plus souvent.

Quelques exemples d'alimentation adaptée :

- Le matin : préparer deux bouteilles d'un demi-litre d'eau ou autre, à boire entre les repas, une le matin, l'autre l'après-midi.
- Petit déjeuner : un café au lait, une tartine de pain complet (pour les



Yasmine Hunt-Andary (YHA)

fibres), un fruit ou un yoghourt (complément d'eau).

- Dans la matinée : une tisane ou un verre de sirop, une compote de fruit.
- A midi : une salade (par exemple concombre, tomate), du poulet (protéines) avec des courgettes et du riz, une tranche de pastèque. Eau gazeuse ou citronnée.
- L'après-midi : une tasse de thé ou autre et un laitage (par exemple fromage blanc).
- Le soir : un bouillon ou une soupe froide (tomates, gaspacho), une salade de pâte avec du thon et des dés de légumes, un fruit (tranche de melon, pêche...).

Faut-il arrêter de saler ses aliments lorsqu'il fait chaud ?

TDT : Non. Contrairement à une idée



Tamara Del Tatto (TDT)

reçue, il faut maintenir une alimentation normalement salée car un des dangers liés à la déshydratation est une perte importante de sodium dont les conséquences peuvent être graves.

Quelles sont les prestations particulières dont bénéficient les personnes suivies par la FSASD ?

YHA : Lorsqu'il commence à faire chaud, nous mettons en action des prestations supplémentaires. Cela commence par un courrier qui rappelle à tous les mesures de base à prendre en cas de fortes chaleurs.

Ensuite, tous les collaborateurs sont sensibilisés à cette question : lors des interventions à domicile, ils vont stimuler les personnes à boire, aménager avec elles leur appartement (fermer volets et fenêtres la journée, etc.). Ils sont aussi

attentifs à certains signes et, si nécessaire, ils informeront l'infirmière référente qui contactera la personne et prendra les mesures nécessaires (appel au médecin traitant par exemple).

Cela s'applique aussi aux résidents des immeubles à encadrement pour personnes âgées.

Lorsque l'on approche d'une alerte « canicule » officielle, la FSASD doit entendre au minimum une fois par jour les usagers vulnérables : leur état est contrôlé, nous leur demandons s'ils souhaitent une visite de notre part et nous leur rappelons les mesures de base à prendre. Sans réponse à cet appel, un contact est pris avec la famille ou le réseau de la personne, et si nécessaire, un collaborateur va frapper à la porte de la personne. En cas de nécessité, des mesures supplémentaires peuvent être mises en place (ouverture de porte si besoin).

TDT : Pendant la période estivale, le service repas et diététique apporte à tous ses clients une boisson une fois par semaine afin de les inciter à boire. Les personnes qui reçoivent uniquement les repas à domicile ont droit à une attention particulière de la part des livreurs : ils vont leur apporter les documents rappelant les gestes essentiels, un questionnaire simple est rempli afin d'identifier les personnes particulièrement vulnérables. Les livreurs, en cas d'alerte, assurent une visite chez tous les clients « à risque » du service repas, ils détecteront les signes alarmants afin d'aviser les professionnels de la santé.

Que se passe-t-il en cas d'alerte ?

YHA : Tout le personnel de l'aide à domicile est « sur le pont » pour les personnes suivies, tant que l'alerte est en cours ! Nous sommes aussi susceptibles de visiter de nouvelles personnes, à la demande de professionnels le plus souvent (médecin traitant, services sociaux).

En cas d'alerte, toutes les personnes suivies sont visitées une fois par jour, plus si nécessaire.

Il est à noter que les visites réalisées spécifiquement à cause de l'alerte canicule ne sont pas facturées à l'usager, contrairement aux prestations habituelles.

L'essentiel

Le corps ne peut pas faire de réserve d'eau, c'est pourquoi il faut **boire** au moins 1,5 litre de liquide par jour, même si l'on n'a pas soif. Boire régulièrement, tout au long de la journée. L'alcool est à éviter car il augmente le risque de déshydratation.

La Ville de Vernier au service des seniors

Avec l'aide des services de la police municipale, de l'information – communication, de la voirie et des correspondants de nuit, le service de la cohésion sociale assure une campagne de prévention basée sur le slogan « Canicule = Solidarité ». Des affiches sont placardées sur les panneaux officiels mais aussi dans les allées des immeubles, grâce à l'appui des propriétaires et des régies, plusieurs articles paraissent dans le journal *Actu Vernier*, du matériel promotionnel est adressé à de nombreux services de Vernier qui sont en contact avec la population, ainsi qu'à des institutions publiques.

Cette année, le service de la cohésion sociale adresse également un courrier aux habitant-e-s ayant 75 ans ou plus et qui n'ont pas besoin de l'aide de la FSASD : nous les invitons à nous contacter s'ils souhaitent que nous les appelions en cas de fortes chaleurs.

Enfin, si le canton déclenche l'alerte, une procédure spéciale est coordonnée par le Conseiller administratif en charge : la voirie placarde un message d'alerte avec un numéro spécial auquel la police municipale et le secrétariat de la cohésion sociale répondent afin d'orienter les personnes. Si nécessaire, un agent de la police municipale se rend au domicile des personnes.

Canicule = Solidarité

Il fait très chaud et vous êtes en souci pour un-e proche ou un-e voisin-e ? Tout d'abord, faite boire cette personne, puis contactez le secrétariat du service de la cohésion sociale au **022 306 06 70** ou la ligne d'accueil des demandes de la FSASD qui fonctionne 7 jours sur 7 : **022 420 20 00**. Enfin, en cas de doute ou si ces numéros sont occupés, n'hésitez pas à appeler le **144** !

REPAS POUR LES AÎNÉ-E-S PAR LES BÉNÉVOLES DE BÉNÉVERNIER

Vous êtes retraité-e, vous vivez sur la commune de Vernier et vous mangez seul-e ? BénéVernier vous invite à partager un repas convivial !

Le prix des repas est de CHF 13.- à régler sur place, il comprend une entrée (soupe ou crudités), un plat principal, un dessert ainsi que les boissons (vin, café, thé).

Inscription par téléphone au 022 341 30 40 à la permanence de BénéVernier les lundis de 14h à 16h et jeudis de 14h à 16h.

Dernier délai pour les inscriptions : le lundi avant le repas. En cas d'empêchement de dernière minute, merci de téléphoner au 022 306 06 70.

A la Maison de Quartier de Vernier « l'Alibi »

Chemin de Champ-Claude 7, le jeudi, deux fois par mois.

Dates :

Jeudi 9 août 2012
Jeudi 23 août 2012



Inauguration du terrain C du stade de Vernier et de la halle de badminton

Mercredi 20 juin, nos autorités ont inauguré deux nouvelles installations sportives à Vernier. En effet, le terrain C du stade de Vernier peut se targuer d'un revêtement en matière synthétique flambant neuf, pour remplacer son ancienne couverture en herbe. Nos terrains communaux sont extrêmement sollicités tout au long de l'année, pour les entraînements, matchs, tournois, coupes, etc. N'ayant pas la possibilité de créer un terrain supplémentaire par faute de parcelle disponible, nous avons donc dû optimiser au maximum l'utilisation des terrains existants.

Cette réalisation devenait indispensable afin de permettre aux 30 équipes des FC Vernier et FC Avanchet, ainsi qu'à l'école de football, de pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions tout au long de l'année. A l'initiative du FC Vernier, ce terrain a été baptisé « Pierre-André Ozelley » en hommage à leur président depuis 2001, disparu subitement l'an dernier.

Jouxtant le stade | Une nouvelle halle, comprenant six courts de badminton, a été réalisée dans l'enceinte du tennis de Vernier. Les premiers courts de badminton communaux ont été créés à Aire en 1995 sur un terrain de tennis. En 2001, au vu de la demande croissante, nous avons répété l'opération à Vernier où nous avons installé quatre courts. Cette situation provisoire, précarisant le Tennis Club dans l'organisation des interclubs et des tournois, est désormais compensée par la nouvelle infrastructure.

Après la partie officielle et les discours du Maire Yvan Rochat, délégué aux constructions, et du Conseiller administratif en charge de sports Pierre Ronget, les invités ont pu suivre une démonstration de l'école de football du FC Vernier et du Badminton Club Rousseau, en charge de l'école communale de badminton.



Champagne ! pour le nouveau revêtement synthétique du terrain C « Pierre-André Ozelley ».



Située dans l'enceinte du tennis de Vernier, la nouvelle halle de badminton offre six terrains.

SPORTS POUR TOUS, ÉDITION 2012

La 7^e édition de Sports pour tous a rencontré un vif succès les 16 et 17 juin derniers à la piscine du Lignon. Le soleil était au rendez-vous et les visiteurs sont



venus en force profiter des nombreuses démonstrations et activités proposées par les associations communales. Petits et grands ont pu s'essayer à toute une palette de sports, des arts martiaux à la danse, en passant par l'haltérophilie, la plongée ou le cricket, entre autres. Samedi soir, chacun a pu profiter d'une baignade nocturne rythmée par les DJ de Celsius Production, alors que la country du groupe « The Ackermans » de Dallas a clos ces deux jours de fête sportive sur des notes folk et entraînantes.

L'association Tai Chi Crozet-Balexert aux journées Sports pour tous



© Claude Berthelot

Nous avons eu le plaisir de participer aux journées Sports pour tous organisées depuis quelques années par notre Ville (pas commune !) de Vernier. Nous espérons que les personnes qui nous ont « rendu visite » ce jour-là auront apprécié la petite démonstration de tai chi chuan que nous avons présentée le samedi 16 juin de 11h à 12h.

Le **tai chi** (école **chuan**) est fondé sur la pensée philosophique chinoise qui enseigne que tout dépend dans l'univers de deux principes opposés mais complémentaires: le Yin et le Yang, ombre et lumière, temps froid et pluvieux/temps chaud et sec, faiblesse et vigueur, féminin et masculin. La lutte et l'union perpétuelles du Yin et du Yang engendrant l'équilibre et l'harmonie.

Des techniques de combat à mains nues, celle de l'école Shao Lin (du temple du même nom signifiant « temple de la Jeune Forêt ») a occupé une place prépondérante. Bodhdharma, moine indien de la fin du V^e siècle, résident et fondateur du bouddhisme Ch'an (le zen japonais) y aurait mis au point le **shao lin chuan** (boxe ou combat à mains nues avec le poing fermé). Le terme **chuan**, « poing »,

est en Chine le symbole du courage et de la puissance.

Après des siècles de règne incontesté, sous la dynastie Song (960-1280), la pensée évolue vers une synthèse des courants spirituels et philosophiques qui se rallient à **une explication de l'univers par un élément unique, le principe premier, « tai chi »**, conçu dans le sens de l'antique « Tao » de Lao-Tseu, comme **l'harmonie de l'homme et de l'univers**. Apparaît alors une nouvelle méthode à laquelle appartient le tai chi chuan: basée sur cinq points fondamentaux: **la forme circulaire** (le cercle, la spirale) qui représente la forme symbolique du tai chi chuan enveloppant et équilibrant le mouvement à l'intérieur du cercle; **la douceur**: pas d'emploi de la force, l'esprit doit commander l'action; **la lenteur**, qui contribue à une meilleure perception du soi; **la coordination** qui dirige entre autres la synchronisation du geste, du rythme et de la respiration; et **la continuité**, qui doit régir l'enchaînement des gestes et se répercuter à l'intérieur, psychiquement et mentalement.

(Référence bibliographique: James Kou et Eric Yiou « Tai chi chuan », Coll. Marabout, Hachette livres, Paris, 2005.)

Le tai chi chuan, tel qu'il est pratiqué actuellement, est basé sur des mouvements lents, gracieux et coordonnés qui agissent sur diverses fonctions organiques et mentales impliquant son rôle thérapeutique. Il améliore les fonctions cardio-vasculaires et respiratoires, le contrôle des mouvements et la stabilité, l'équilibre dynamique et statique, la force musculaire; il réduit la nervosité due au stress et améliore la capacité d'attention et de concentration. **Le tai chi chuan est donc recommandé à toute personne, femme ou homme, jeune ou senior, de toute origine et culture.**

Nos cours et séances d'entraînement reprendront le **lundi 3 et le mercredi 5 septembre 2012** à l'école primaire de Balexert (av. du Pailly 37, salle de rythmique). Demandez dès à présent notre dépliant et d'autres informations sur notre association; vous serez les bienvenus-e-s à tout moment de l'année (scolaire).

Contact: Association Tai Chi Crozet-Balexert, Andrée Dall'Aglio, tél. 022 797 57 37 – adandred4@gmail.com

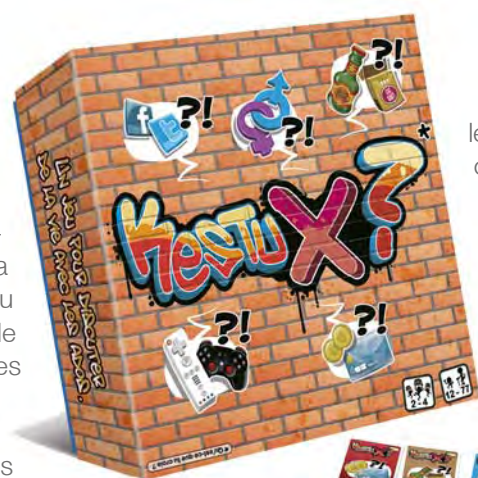
« KestuX ? » : Vernier crée un jeu sur la vie des adolescents

La Ville de Vernier a présenté récemment au public le jeu « KestuX ? » (« Qu'est-ce que tu crois ? » en langage sms), jeu de prévention pour adolescents dès 12 ans, qu'elle a imaginé dans le cadre de ses actions de prévention de sa politique de la jeunesse.

Qui comprend le mieux la vie et le quotidien des jeunes aujourd'hui ? Eux-mêmes ? Leurs parents ? Le jeu « KestuX ? » a été imaginé par la délégation à la jeunesse du service de la cohésion sociale pour permettre aux familles d'ouvrir dans un cadre informel des discussions et des débats sur l'argent, les relations filles-garçons, les jeux vidéo, l'avenir professionnel, les produits à risque, Internet et les réseaux sociaux et la famille.

L'originalité de ce jeu repose sur le fait qu'il a été réalisé non seulement pour les jeunes mais aussi avec leurs concours. En effet, les thématiques et les questions ont été proposées et formulées en grande partie par un groupe de jeunes entre 16 et 20 ans. Les réponses aux questions ont été validées par les jeunes auprès de professionnels du service de santé de la jeunesse (DIP, Canton de Genève), de la FASE, du Centre médical du Lignon, d'Action Innocence Suisse et d'une banque.

Quelques exemples des questions posées dans le jeu : Dois-tu protéger ton profil sur les réseaux sociaux ?, Est-ce que le cannabis ralentit l'activité du cerveau ?, T'es trop bonne, est-ce un compliment ?, Peux-tu éliminer l'alcool par la transpiration ?, Est-ce que les jeux vidéo peuvent être dangereux pour la santé ? Les cartes du jeu contiennent plusieurs réponses, parmi lesquelles se trouvent une ou plusieurs bonnes réponses. Les réponses à ces questions thématiques ne se veulent pas exhaustives et certaines questions peuvent parfois être débattues et interprétées de différentes manières. Le partage et l'échange autour de ces points de vue différents constituent justement l'un des objectifs de ce jeu. Pour gagner,



le joueur ou l'équipe de joueurs doivent atteindre la case d'arrivée en ayant obtenu un point pour chacune des sept thématiques.

« KestuX ? » a été élaboré en plusieurs phases entre 2010 et 2012. Une première version avec un très grand plateau de jeu avait été imaginée pour permettre à des professionnels du social de jouer avec des adolescents lors de rencontres dans le cadre du service de la cohésion sociale, dans les centres de quartier ou encore lors de manifestations publiques (par exemple lors de la Cité des Métiers en 2010). Par contre, la forme graphique du jeu et la jouabilité étaient encore peu aboutis et nécessitaient l'intervention d'un animateur.

Le Conseiller administratif en charge de la cohésion sociale, Thierry Apothéloz, a dès lors souhaité profiter de cette base pour développer un produit adéquat pour jouer non seulement dans le cadre des institutions publiques, mais également en famille. Un partenaire externe, Abeilles Communication, spécialiste

des jeux de prévention, a assisté à la création et la fabrication du jeu dans un format simple, convivial et moderne. Désormais, le jeu tient dans une boîte et peut être joué tant en famille que dans d'autres espaces (maison de quartier, écoles, centres de loisirs...).

Le jeu est disponible au prix de 49 francs à la réception de la mairie, rue du Village 9, et sur www.vernier.ch/eshop (frais de port en plus).



Journée mondiale de l'Environnement au restaurant scolaire

Pour la première fois cette année, les presque 1'000 élèves des restaurants scolaires verniolans ont bénéficié d'une nouvelle sensibilisation à une alimentation plus durable. Ces dernières années, sous l'impulsion notamment des autorités verniolanes, des journées « Genève Région Terre Avenir » avaient déjà permis aux élèves de mieux comprendre les distances parcourues par certains produits et l'importance de privilégier des aliments produits localement.

Pour cette nouvelle initiative, DSR (entreprise pour laquelle travaillent les équipes en cuisine) s'est associée au PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) qui a créé la campagne « Green Up » destinée à l'ensemble des citoyens de la planète chaque 5 juin. DSR a contribué financièrement à cette

campagne des Nations Unies mais s'est également engagée à proposer dans tous les restaurants de DSR des menus particulier concoctés avec un fort accent sur les produits locaux. Les élèves ont aussi participé à un concours pour gagner des tee-shirts conçus spécialement par la styliste anglaise renommée Vivienne Westwood.

Cette journée de sensibilisation est appelée à se renouveler l'année prochaine et de nouvelles animations seront proposées dans les restaurants scolaires verniolans. Tant les autorités verniolanes que les équipes de DSR souhaitent en effet poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des jeunes et les rendre attentifs au rôle que chacun peut jouer pour favoriser une économie plus « verte ».



Pour en savoir plus sur la campagne « Green Up » : www.unep.org/greenup

L'équipe des restaurants scolaires de Vernier, sous l'égide d'Etienne Cluzel (à droite), participe toujours activement aux diverses journées de sensibilisation.



autos  énergies
 écomobilité et énergies renouvelables

Jusqu'à 650.- de subvention
 à l'achat d'un VAE



Conseils et essais

133, route de Peney - 1214 Vernier
 Tél. 022 341 08 74
 www.a-e.ch info@a-e.ch



Siège:
 Rue Thalberg 8
 1201 Genève
 Tél. : 022 594 34 34
 Fax : 022 594 34 35
 info@cogerim.ch
 www.cogerim.ch

Gérance centrale:
 Rue du Grand-Bay 21
 1220 Les Avanchets
 Tél. : 022 594 34 94
 Fax : 022 594 34 95
 gc@cogerim.ch



Pharmacie de Vernier Sàrl

184, route de Vernier
 1214 Vernier

Heures d'ouverture:

Lu-Ve: 8h - 19h

Sa: 8h - 17h

LIVRAISON À DOMICILE GRATUITE

Associée-Gérante: Mme N. Elfki / Pharmacienne responsable: Mme E. Roup-Ducret

Tél. 022 341 05 21

Fax: 022 341 02 65

30 ANS
 d'Entreprise
 GYPSERIE - PEINTURE
 PAPIERS-PEINTS

G. SARACINO

A votre service depuis 1982

Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

saracinogiovanni@hotmail.com

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier
 Atelier : 46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin



TARIFS PUBLICITAIRES

1/12 page	CHF	110.-
2/12 page	CHF	220.-
1/4 page	CHF	300.-
1/4 page couv. int.	CHF	330.-
1/3 page	CHF	400.-
1/2 page	CHF	560.-
1 page intér.	CHF	1000.-
3° de couverture	CHF	1200.-

Tél. 022 306 06 20 infocom@vernier.ch

Attention arnaque!

Publicités au nom de la Commune

Les autorités verniolanes invitent les commerçant-e-s et entreprises à la méfiance.

Des gens et/ou des entreprises malveillantes prétendent parfois être mandatées par la Commune de Vernier pour récolter des publicités qui accompagneraient la réalisation de brochures ou de cartes communales officielles.

En cas de doute sur la validité de la démarche, n'hésitez pas à contacter le service information et communication au tél. 022 306 06 20.

ANNONCES GRATUITES

A vendre

- Rollerblade fille couleurs gris/noir, taille UE 36-40 réglables très peu usés: CHF 50.-
 Tél. 022 328 42 25 ou 076 403 42 25

A votre service gratuitement.

Uniquement pour annonce sans but lucratif:
 infocom@vernier.ch ou tél. 022 306 06 20

Juillet

Jusqu'au 26 juillet – Lecture-Transat près de la pataugeoire des Avanchets du lundi au jeudi de 14h à 17h30.

Jusqu'au 29 juillet – La Roulotte de l'Alibi au Parc Chauvet-Lullin.

Jusqu'au 26 juillet – « Si t'es été » à l'Agora Espace aux Avanchets.

Jeudi 19 juillet – Sortie des Clubs d'ânés avec le Centre aéré au parc des Evaux.

Du 30 juillet au 24 août – Lecture-Transat dans la véranda et le parc de la Maison Chauvet-Lullin du lundi au jeudi de 14h à 17h30.

Août

Samedi 4 août – Rendez-vous du Maire à la Mairie de 9h à 12h.

Jeudi 9 août – Repas pour les ânés à 12h à la Maison de Quartier l'Alibi.

Jeudi 16 août – Sortie des Clubs d'ânés avec le Centre aéré au parc des Evaux.

Du 21 au 23 août – Théâtre en plein air dans le Parc Chauvet-Lullin à 20h.

Mercredi 22 et jeudi 23 août – Atelier d'été au Vernier Bondy Blog de 10h à 16h30.

Jeudi 23 août – Repas pour les ânés à 12h à la Maison de Quartier l'Alibi.

Ces dates et heures sont susceptibles de changements. Cette liste n'est pas exhaustive. Merci de consulter www.vernier.ch/evenements pour les dernières mises à jour. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir les événements par e-mail une fois par semaine.

Activités estivales et buvettes

AUX PARCS DE BALEXERT ET DES LIBELLULES



La Ville de Vernier en collaboration avec les Travailleurs Sociaux Hors Murs (FASe) proposent des lieux de détente avec chaises longues, parasols, buvettes, jeux d'échecs, jeux d'eau (Balexert), baby-foot, tables de ping-pong, badminton, etc.

PARC DE BALEXERT

Du 3 juillet au 26 août

Mardi – dimanche: 12h à 20h

Animations, bibliothèque de rue, jeux et repas simples cuits au four solaire.
 Contact: Isabelle Sarment-Migraine,
 079 201 19 64

PARC DES LIBELLULES

Du 1^{er} juillet au 30 août

Lundi – samedi: 14h à 21h

Diverses animations, jeux, foot, projections et repas de quartier.
 Contact: Cherif Messaoudi,
 079 820 65 88

1ER AOÛT

École des Ranches
Vernier - Village

Fête populaire dès 18h30

Démonstration de Lutte Suisse
Lancement de la web TV, Vernier Visions

Invité d'honneur le Kosovo

2012